

Non-Smokers' Rights Association

L'Association pour les droits des non-fumeurs

720 Spadina Avenue, Suite 221, Toronto, Ontario M5S 2T9
Tel. (416) 928-2900 • Fax (416) 928-1860 • toronto@nsra-adnf.ca

130 Albert Street, Suite 1903, Ottawa, Ontario K1P 5G4
Tel. (613) 230-4211 • Fax (613) 230-9454 • ottawa@nsra-adnf.ca

833 rue Roy Est, Montréal, Québec H2L 1E4
Tél. (514) 843-3250 • Téléc. (514) 843-3562 • montreal@nsra-adnf.ca

web: www.nsra-adnf.ca

Le 2 décembre 2010

Docteur Yves Bolduc
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement du Québec
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

Monsieur Raymond Bachand
Ministre du Revenu
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec)
G1R 5L3

Messieurs les ministres,

L'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) désire vous faire part de son appui pour la proposition de créer un registre québécois des produits du tabac légaux afin de permettre aux forces de l'ordre d'identifier plus facilement les produits de contrebande, comme le rapportait récemment le journal Le Soleil (Mieux armer les policiers, le 8 novembre 2010).

À notre avis, il s'agit d'une initiative qui viendrait compléter les autres mesures mises de l'avant au cours des dernières années par le gouvernement du Québec pour combattre la contrebande comme la mise sur pied du programme ACCES tabac (Actions concertées pour contrer les économies souterraines), le contrôle du tabac brut et du matériel de fabrication des produits du tabac ainsi que l'augmentation des amendes.

L'ADNF a toujours défendu l'importance de recourir à une approche globale pour réduire l'usage du tabac. Elle recommande fortement au gouvernement du Québec de préconiser la même stratégie pour combattre plus efficacement la contrebande. Il faut non seulement juguler la source de production du tabac de contrebande mais également dissuader les petits revendeurs de quartier et les consommateurs à soutenir le marché illicite, ce que les

autorités policières seront plus en mesure de faire en disposant du registre des produits du tabac.

Par ailleurs, les derniers résultats concernant l'évolution du marché du tabac légal illustrent bien qu'il est possible de combattre la contrebande sans opter pour une baisse des taxes, comme le réclament les alliés de l'industrie du tabac. En effet, tel que souligné dans le dernier budget du Québec :

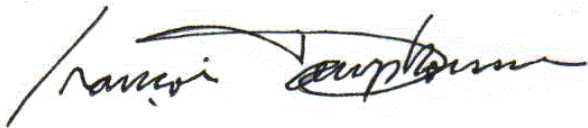
« Les revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac sont revus à la hausse de 65 millions de dollars en raison de l'augmentation du nombre de cigarettes vendues légalement. Un meilleur contrôle à la frontière et la mise en place d'une nouvelle équipe de la Sûreté du Québec dans la région de Valleyfield ont entravé l'approvisionnement en tabac des contrebandiers. »

Même les compagnies de tabac reconnaissent que la lutte contre la contrebande porte fruit. En effet, dans un des derniers rapports trimestriels de Philip Morris International, la compagnie mère de Rothmans, Benson & Hedges, on peut lire :

« Au Canada, le marché total des cigarettes taxées a augmenté de 20 %, un résultat découlant principalement des interventions plus énergiques des gouvernements pour réduire la vente du tabac de contrebande. » (traduction libre)

Ceci étant dit, la contrebande du tabac demeure toujours une menace significative au Québec. En effet, la disponibilité de cigarettes bon marché nuit aux progrès réalisés dans la lutte contre le tabagisme tout en privant le gouvernement du Québec d'importantes recettes fiscales. Pour l'ADNF, il est fort encourageant de constater que plusieurs ministères se sentent interpellés par cette problématique et cherchent à mettre en place des mesures pour contrer ce fléau. L'ADNF est convaincue que le registre des produits du tabac deviendra un outil fort apprécié par les autorités pour accomplir leur tâche.

Veillez agréer, messieurs les ministres, l'expression de nos sentiments distingués,



François Damphousse, M.Sc.
Directeur, bureau du Québec